

**AFRICAN UNION**

الاتحاد الأفريقي



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844  
Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Trente-sixième session ordinaire**

**Les 6 et 7 février 2020**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/1212(XXXVI)**

Original : anglais

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FONDATION POUR LE  
RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE (ACBF)**

**RAPPORT DE LA FONDATION POUR LE RENFORCEMENT  
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE  
UNE AGENCE SPÉCIALISÉE DE L'UNION AFRICAINE  
(Période de référence: Janvier - Décembre 2019)**

**I. INTRODUCTION**

1. Conformément à l'article 7 du Mémoire d'entente signé le 20 février 2018 entre le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) en vue de rendre opérationnel le statut de l'ACBF en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine, l'ACBF doit rendre compte de ses activités aux organes de l'UA. Ce rapport répond à cette obligation et présente un résumé des principales activités menées par l'ACBF du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Les activités sont présentées suivant les quatre piliers du Plan stratégique 2017-2021 de l'ACBF tel qu'adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2016 par le Conseil des gouverneurs de la Fondation, dont l'UA est membre honoraire. Ces piliers sont les suivants: *Pilier stratégique 1 - Faciliter la réalisation efficace des priorités de développement du continent; Pilier stratégique 2 - Soutenir les pays pour qu'ils atteignent des résultats de développement tangibles; Pilier stratégique 3 - Améliorer les contributions du secteur privé et de la société civile au développement durable et Pilier stratégique 4 - Tirer parti des connaissances et de l'apprentissage pour accroître l'efficacité du développement.*

**II. APERÇU DE LA FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE**

2. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a été créée en 1991 pour répondre aux graves pénuries de capacités rencontrées par les pays africains, ainsi qu'à la nécessité de renforcer les capacités humaines et institutionnelles locales afin de promouvoir le développement durable en Afrique. Elle a été conçue pour servir de mécanisme de coordination en matière d'appui des Africains et des donateurs au renforcement des capacités en Afrique, à travers la mise en commun des ressources et un système commun de gouvernance et de présentation des rapports. À ce jour, 40 pays africains sont membres de l'ACBF. Cependant, la Fondation a continué à apporter son appui à tous les pays africains, qu'ils en soient membres ou non. En reconnaissance de son soutien efficace au processus de développement de l'Afrique, l'ACBF s'est vue conférer par les chefs d'État et de gouvernement africains le statut d'institution spécialisée de l'Union africaine par la Décision 'Assembly / AU / Dec.621 (XXVIII)' de la 28<sup>ème</sup> Assemblée, en janvier 2017. En 28 ans d'activité, l'ACBF a investi plus de 700 millions de dollars américains dans le renforcement des capacités en Afrique, dont plus de 50 millions dans l'Union africaine et ses organes.

3. La Fondation utilise 6 modalités opérationnelles pour fournir des services de renforcement des capacités: (i) Développement des compétences; (ii) Développement institutionnel et organisationnel; (iii) Production et partage des connaissances; (iv) Assistance technique et conseils; (v) Gestion de projet et (v) Administration des fonds.

4. En 2019, l'ACBF a poursuivi la consolidation de son partenariat stratégique avec l'Union africaine, en venant en appui à la Commission dans de nombreuses activités et en étant associée à toutes les activités stratégiques en tant qu'institution spécialisée.

5. Conformément aux directives du Conseil exécutif, la Commission de l'Union africaine a effectué deux missions d'évaluation au siège de l'ACBF à Harare au Zimbabwe, en août et septembre 2019. Ces missions s'inscrivaient dans le cadre de la Décision EX.CL/Dec.1049(XXXIV) de Février 2019 par laquelle l'UA **"reconnait la contribution effective de l'ACBF au développement de l'Afrique depuis sa création en 1991"** et **"demande à la Commission, en collaboration avec l'ACBF, d'évaluer la contribution financière annuelle que l'UA pourrait apporter au fonctionnement de l'ACBF et d'en adresser un rapport au Conseil exécutif"**. Au cours de ces missions, la Commission de l'Union africaine a également évalué le budget soumis par l'ACBF pour ses activités à mettre en œuvre au cours de l'année 2020. L'ACBF attend que le Conseil exécutif se prononce sur ce budget.

## APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2019

### Pilier stratégique 1: Faciliter la réalisation efficace des priorités de développement du continent

6. ***Favoriser un leadership transformateur en Afrique.*** Au cours de l'Exercice 2019, l'ACBF a publié des produits de la connaissance stratégiques, tel que le *Rapport 2019 sur les capacités en Afrique* sur le thème «Favoriser un leadership transformateur pour le développement de l'Afrique», lancé lors de la réunion ministérielle du Comité technique spécialisé (CTS) de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques qui a eu lieu du 4 au 8 mars 2019. Aux ministres et délégués de tous les pays africains, les principales conclusions et recommandations ont été présentées. Cela a permis de mieux comprendre le rôle essentiel que joue le leadership dans la réalisation des objectifs de développement et d'accroître la visibilité de l'ACBF en tant qu'institution axée sur la connaissance.

7. ***Suivi de l'Agenda 2063.*** Au cours de l'Exercice 2019, la Fondation a continué à appuyer la Commission de l'Union africaine dans l'élaboration du Cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, en examinant les indicateurs et les instruments de collecte des données en vue de la collecte des données de base au niveau des CER et des pays. Le Manuel des indicateurs de base pour les ODD et l'Agenda 2063 a été mis à jour et appêté pour être utilisé par les CER et les pays.

8. ***Suivi de la dynamique économique de l'Afrique.*** À la demande de la Commission de l'Union africaine, l'ACBF a contribué à l'élaboration et à la production des rapports continentaux phares, à l'exemple de *Dynamiques du développement en Afrique 2019*, qui se sont inspirés des enseignements tirés des cinq régions géographiques de l'Afrique pour formuler des recommandations et partager de bonnes pratiques adaptées aux spécificités des économies africaines. L'ACBF a également contribué à la rédaction et à la production du *Rapport 2019 sur l'état de l'intégration régionale en Afrique*, qui a été présenté aux chefs d'État et de gouvernement africains à Niamey au Niger, en juillet 2019.

9. ***Relever les défis de la mise en œuvre en Afrique.*** L'ACBF a organisé le Sommet des think tanks d'Afrique en 2019 à Nairobi, au Kenya, sur le thème «Relever les défis de la mise en œuvre pour le développement durable de l'Afrique». Le Sommet a permis de mieux comprendre les capacités humaines et institutionnelles ainsi que l'environnement propice à la mise en œuvre efficace des politiques et programmes en Afrique et a formulé des recommandations pratiques pour la réussite de la mise en œuvre

des politiques et programmes en Afrique. Il s'est terminé par un communiqué appelant l'ACBF, en tant qu'agence spécialisée de l'Union africaine pour le renforcement des capacités, à coordonner l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des politiques et programmes en Afrique.

**10. Améliorer la performance organisationnelle du COMESA.** L'ACBF a réalisé une évaluation de la performance organisationnelle du COMESA, ce qui a permis d'identifier un certain nombre de lacunes. Pour combler celles-ci, des recommandations appropriées ont été formulées, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de gestion des ressources humaines, de gestion de l'organisation, de passation des marchés, de gestion des performances, de suivi et d'évaluation. Après avoir mené à bien une évaluation de la capacité institutionnelle du COMESA, l'ACBF a coordonné une revue de la structure organisationnelle du COMESA et recommandé une structure de travail plus souple et plus adaptée à ses besoins, susceptible d'accroître l'efficacité au sein de l'organisation.

**11. Renforcement du Centre de lutte contre les tiques et les maladies transmises par les tiques.** L'ACBF a mené une évaluation et une étude indépendantes, conçues pour déterminer la durabilité du Centre pour les tiques et les maladies transmises par les tiques (CTTBD) et comment mieux intégrer celui-ci dans les structures de l'UA. Commandé par l'Union africaine, le rapport de l'étude a été présenté au Comité technique spécialisé de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement et guidera la décision de la Conférence de l'UA sur l'avenir du Centre.

## **Pilier stratégique 2: Soutenir les pays pour qu'ils atteignent des résultats de développement tangibles**

**12. Création du premier think tank des Comores.** Au cours de la période de référence, l'ACBF a aidé le gouvernement de l'Union des Comores à créer le Centre d'analyse et de recherche en politiques publiques (CNARPP), le seul et unique think tank du pays. Cette initiative réussie a une nouvelle fois démontré la nature catalytique des interventions de l'ACBF, dans la mesure où le gouvernement et d'autres partenaires de développement ont exprimé le souhait de continuer à soutenir et à utiliser les services du Centre.

**13. Lancement de la stratégie de renforcement des capacités de la Gambie.** Le 12 juillet 2019, le Gouvernement de la République de Gambie a lancé la stratégie de renforcement des capacités du pays, élaborée par l'ACBF. Le gouvernement et d'autres partenaires utilisent la stratégie pour renforcer les capacités du pays et mobiliser des ressources en vue de sa mise en œuvre.

**14. Appui au secteur financier du Nigeria.** La Fondation a également appuyé un projet de renforcement des capacités de hauts fonctionnaires du ministère des Finances du Nigeria. Le projet a contribué à renforcer les capacités des hauts fonctionnaires à s'acquitter efficacement de leurs tâches dans le cadre d'une gestion plus efficace de la politique économique du pays.

**15. Améliorer la productivité des agriculteurs et leur accès aux marchés en Éthiopie.** Un projet de renforcement des capacités organisationnelles a été mis en œuvre avec succès au ministère de l'Élevage et des Pêches de la République fédérale

démocratique d'Éthiopie, dans le but d'améliorer la productivité des agriculteurs, ainsi que l'accès aux marchés pour les produits de l'élevage.

**16. Renforcement des capacités d'absorption et de S&E au Zimbabwe.** L'ACBF a également facilité la gestion de l'appui du Groupe de la Banque africaine de développement à un certain nombre de projets au Zimbabwe. La collaboration s'est révélée très efficace pour accélérer l'absorption des fonds et la mise en œuvre des activités dans le cadre de ces projets, ainsi que pour rendre compte de l'utilisation des ressources allouées. L'ACBF a également formé les professionnels de l'évaluation du Zimbabwe à l'utilisation du logiciel ATLAS.ti pour l'analyse des données qualitatives.

**17. Promotion de la mobilisation des ressources nationales au Malawi.** Au cours de l'Exercice 2019, l'ACBF a également produit, à titre consultatif, une *Note sur la mobilisation des ressources nationales* sur la base du *Rapport 2019 sur les capacités en Afrique*, ainsi que des données secondaires disponibles. La *Note*, qui a également été utilisée par la Commission de planification nationale du Malawi, a joué un rôle essentiel dans l'adoption par le Malawi d'une stratégie de mobilisation des ressources provenant des systèmes de paiement en ligne.

**18. Fourniture aux États membres des services consultatifs axés sur la demande.** Au cours de la période de référence, l'ACBF a fourni une assistance technique et des services consultatifs aux pays africains dans un certain nombre de domaines, notamment l'intégration régionale et l'AfCFTA (Ghana); le développement du capital humain (Nigeria et Madagascar) et le développement du secteur privé (Madagascar et Kenya).

### **Pilier stratégique 3: Améliorer les contributions du secteur privé et de la société civile au développement durable**

**19. Autonomisation des femmes dans l'agriculture et les affaires.** La Fondation a mis en œuvre un programme de développement des compétences destiné à des femmes chefs d'entreprise sélectionnées au Tchad, au Mali, en République du Congo, au Liberia, au Malawi et au Rwanda. Cet exercice a été entrepris dans le cadre des programmes *Autonomisation des femmes dans l'agriculture* et *Promotion de l'entrepreneuriat féminin* de la Fondation. Les compétences ont été spécialement développées dans des domaines tels que la planification et l'organisation, le marketing et la gestion financière. La formation sera suivie de la mise à disposition d'un fonds de démarrage pour permettre aux femmes de mettre en pratique les nouvelles compétences acquises et d'améliorer leur bien-être ainsi que celui de leurs familles. Le programme a été mis en œuvre en partenariat avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique.

**20. Promouvoir la santé publique à travers la lutte antitabac.** Au cours de l'Exercice 2019, l'ACBF a commencé la mise en œuvre d'une deuxième phase de son programme de lutte antitabac (LAT), en partenariat avec 11 organisations de la société civile en Afrique. Le programme obtient déjà des résultats significatifs, notamment en ce qui concerne l'adoption de lois antitabac en Côte d'Ivoire, en Éthiopie et au Kenya.

**21. Améliorer les systèmes de suivi et évaluation au sein des organisations.** La Fondation a également aidé des projets de lutte antitabac à mettre en place leurs systèmes de suivi et évaluation. Plusieurs organisations de lutte antitabac ont bénéficié d'un appui pour réorganiser leur système de suivi et évaluation. Elles ont notamment

développé des outils et des approches à utiliser pour la collecte des données, la gestion et la présentation des rapports. Les partenaires de la lutte antitabac ont également été initiés à la collecte sans papier des données et en temps réel.

**22. Renforcement de la coordination des partenaires de la lutte antitabac.**

L'ACBF a consolidé son partenariat avec les institutions régionales de lutte antitabac en lançant une deuxième phase de son programme de renforcement des capacités mis en œuvre avec le soutien de la Fondation Bill et Melinda Gates. Les partenaires régionaux de ce programme sont le Centre pour la lutte antitabac en Afrique (CLATA), l'Alliance pour la lutte antitabac en Afrique (ATCA) et l'Université du Cap (UCT).

**Pilier stratégique 4: Tirer parti des connaissances et de l'apprentissage pour accroître l'efficacité du développement**

**23. Améliorer les contributions des réseaux et des communautés de pratiques.**

L'ACBF a continué de gérer et de développer un vaste réseau ainsi que des communautés de pratiques, tout en les amenant à s'engager. Les réseaux comprennent le Groupe d'études stratégiques (GES), le Groupe de référence externe (ERG), le Réseau des think tanks d'Afrique (ATTN), le Comité des Instituts d'analyse des politiques économiques (PIC) et les communautés africaines de pratiques (AfCoP) sur la gestion axée sur les résultats de développement. Ces réseaux et communautés de pratiques fournissent un appui essentiel aux produits et services de la connaissance de l'ACBF et à l'amélioration de l'élaboration des politiques économiques sur le continent. Ils fournissent également une orientation au plan intellectuel ainsi que des informations critiques pour la réalisation de publications fondées sur des preuves. Par exemple, le GES a assuré la revue par les pairs du *Rapport 2019 sur les capacités en Afrique* ainsi que celle du Rapport de l'*Initiative Ceintures et routes*. L'ERG a apporté un appui à la production du *Rapport 2019 sur les capacités en Afrique* et assuré la revue des documents de recherche du Forum AfCoP 2019. Les membres du GES ont également représenté l'ACBF à la 3<sup>ème</sup> réunion des experts du Comité technique spécialisé de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques. ATTN a dirigé l'organisation du Sommet 2019 des think tanks d'Afrique et soutenu l'organisation du forum des think tanks Afrique-Chine en Zambie. À travers l'AfCoP, le *Forum africain 2019 sur la gestion axée sur les résultats de développement (GRD)* a été organisé au Sénégal, où il a rassemblé une communauté de plus de 4 000 membres issus de 41 pays africains et du monde entier.

**24. Documentation et partage des leçons apprises en renforcement des capacités.**

En 2019, l'ACBF et la Banque mondiale ont coproduit 9 *Notes de leçons sur le renforcement des capacités* dans le but de partager les expériences relatives aux interventions de renforcement des capacités et au travail réalisé par l'ACBF en Afrique au fil des années. Les *Notes* sont des produits pratiques de la connaissance qui vont inspirer les futures interventions de renforcement des capacités, impulser davantage de motivation et fournir un appui supplémentaire à l'apprentissage continu et aux progrès en matière de renforcement des capacités en Afrique et au-delà.

**25. Accès accru aux connaissances sur le renforcement des capacités et plus grande utilisation de ces connaissances.**

La bibliothèque virtuelle de l'ACBF sur le renforcement des capacités a également continué de jouer un rôle central en tant que plate-forme de diffusion des produits de la connaissance de la Fondation, par-delà les frontières géographiques. Les personnes qui ont eu accès aux produits de la

connaissance de l'ACBF via sa bibliothèque virtuelle en 2019 provenaient de 126 pays selon la répartition suivante : 74,18% pour les pays d'Afrique, 7,68% pour les Amériques, 4,72% pour l'Asie, 0,58% pour l'Océanie et 0,18% sans localisation physique enregistrée. La rapidité, la pertinence et la qualité des produits de la connaissance restent élevées, comme en témoignent les réponses aux enquêtes de satisfaction des utilisateurs.

### **III. PERSPECTIVES D'AVENIR: APERÇU DES PRIORITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR L'EXERCICE 2020**

**26.** Au cours de l'Exercice 2020, l'ACBF continuera de soutenir la réalisation des priorités continentales et régionales. De manière spécifique, elle va notamment:

- élaborer un programme de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA);
- fournir à l'Union africaine un appui en renforcement des capacités pour accélérer l'exécution du Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- appuyer la préparation, la négociation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets en partenariat;
- organiser une formation en renforcement des capacités de S&E et mettre en œuvre le cadre de S&E de l'Agenda 2063 aux niveaux continental, des CER et des pays;
- continuer à soutenir le suivi et l'évaluation d'autres initiatives continentales et régionales telles que la lutte contre les flux financiers illicites et la promotion du MAEP;
- développer un programme de renforcement des capacités numériques; et
- œuvrer en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, la Banque africaine de développement, les agences des Nations Unies, la Banque mondiale et Afreximbank pour organiser des événements stratégiques et de haut niveau sur des questions essentielles relatives à la transformation et au développement durable de l'Afrique.

**27.** Parallèlement, l'ACBF continuera d'aider les pays à obtenir des résultats de développement tangibles; à promouvoir la contribution effective de la société civile et des organisations du secteur privé au développement durable de l'Afrique et à tirer parti des connaissances et de l'apprentissage pour accroître l'efficacité du développement.

### **IV. RECOMMANDATIONS**

1. Pour assurer une mise en œuvre efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), il est recommandé que les institutions africaines, et en particulier l'ACBF, soient sollicitées en priorité pour fournir l'appui au renforcement des capacités nécessaires pour l'UA, ses organes et ses États membres.

2. Pour ce faire, l'ACBF soumettra un programme de renforcement des capacités pour soutenir l'UA, ses organes, les CER et les États membres dans la préparation de la mise en œuvre effective de la ZLECA. En ce qui concerne le financement de la ZLECA, il est recommandé que l'Union africaine préside une conférence des donateurs.
3. En vue d'y faire face, le programme identifiera les impératifs de capacités pour la mise en œuvre de la ZLECA au niveau de l'Union africaine, de ses organes, des CER et des États membres.



**PROJET DE DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FONDATION  
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE, UNE AGENCE  
SPÉCIALISÉE DE L'UNION AFRICAINE**

**Le Conseil exécutif,**

1. **REÇOIT ET PREND NOTE** du Rapport d'activités de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), ainsi que des recommandations qui y ont été formulées;
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** du Rapport du Comité d'examen des projets (PRC) après l'évaluation effectuée par la Commission de l'UA, conformément à la Dec. Ex. Cl/1049 de février 2019, portant **contribution financière que l'UA pourrait apporter au fonctionnement de l'ACBF**;
3. **RECONNAÎT** combien il est important pour l'Afrique, que soit impulsé par des institutions africaines l'effort de renforcement des capacités pour la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), et se félicite du programme de renforcement des capacités en cours d'élaboration par l'ACBF, pour améliorer l'état de la préparation de la ZLECA aux niveaux de l'Union africaine, de ses organes, des CER et des États membres ;
4. **DEMANDE** à l'ACBF de prendre l'initiative de mettre en place une coalition d'institutions africaines pour fournir les services de renforcement des capacités requis;
5. **DEMANDE** à la Commission de travailler avec l'ACBF pour organiser une conférence des donateurs au cours de l'année 2020 en vue de la mobilisation des ressources financières suffisantes pour la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités ;
6. **RECOMMANDE** qu'un budget supplémentaire soit alloué à l'ACBF pour l'exercice 2020, conformément aux options recommandées par le Comité d'examen des projets (PRC) dans son Rapport.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2020-02-07

# Activity Report of the African Capacity Building Foundation (ACBF)

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8738>

*Downloaded from African Union Common Repository*